FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 18 JUILLET 1861.

LA FERME AUX AJONCS.

VII.

Le chagrin de Louise fut mille fois plus amer que celui de Jacques. Tandis que Jacques avait, pour s'étourdir, le mouvement, les émotions d'une vie d'aventures et de dangers, la pauvre femme étouffait ses sanglots et dévorait ses larmes, au fond de la petite boutique où devait s'écouler désormais son existence. Sa tristesse, loin de toucher François, le fatigua bientôt; il n'eut pas la pensée d'adoucir, de faire disparaître peu à peu les regrets de la pauvre Louise: à une passion brutale, promptement évanouie, succéda une sorte d'aversion, basée sur la supériorité qu'il était obligé, malgré lui, de reconnaître en elle, basée sur la jalousie la plus aveugle et la plus stupide.

Louise supporta ses reproches, ses mauvais traitements, comme elle avait supporté un insane amour, avec la résignation d'une âme courageuse. Jamais on ne l'entendit se plaindre; aimable et souriante, auprès de ce mari grossier et détestable, elle trouvait dans le souvenir du généreux sacrifice qu'elle avait fait à l'amour filial une consolation à toutes ses peines. Le père Lambert, lui-même, était forcé de rendre justice à sa patience, à son humeur égale et douce; la vieille fille seule n'avait pu se laisser fléchir par tant de vertus; elle excitait sans cesse la jalousie de François, lui rappelait les fiançailles de Louise et de son frère de lait, et la jeune femme devenait l'objet de la plus injurieuse méfiance.

Le curé de Germigny voyait tout cela et en souffrait au fond de l'âme; il n'osait adresser une question à sa sœur qui de son côté craignait de l'affliger par des confidences, mais tous deux comprenaient pour cacher à leur mère ce que la position de la pauvre Louise avait de pénible.

Il n'était pas nécessaire, pour cela, de beaucoup d'efforts! La brave villageoise, heureuse et calme dans sa ferme restaurée, ne voyait que la fortune et les beaux atours de Louison; elle la trouvait parfaitement partagée sous le rapport des biens matériels, et ne croyait guère aux secrètes angoisses d'un cœur vide d'amour et sans cesse froissé. La naissance d'un enfant aurait rendu moins douloureuse la destinée de Louise, c'eût été à la fois une bénédiction et une sauvegarde; peut-être même les joies de la paternité auraient-elles adouci le caractère farouche de François, mais Dieu leur refusa ce bonheur, et Lambert devenait de jour en jour plus brutal envers sa femme.

Après avoir écouté quelque temps ses sages conseils pour le soin de son commerce et l'administration de ses affaires, il cessa tout à coup de lui en demander, et alla en chercher auprès des intrigants qui abusèrent à leur profit de la simplicité de son esprit; bientôt on le vit se jeter dans d'imprudentes spéculations; il gagna d'abord de l'argent; le succès l'engagea à continuer.

En vain Louison lui fit toutes les observations que peut inspirer un jugement droit et juste, en vain le père Lambert, effrayé, chercha à l'arrêter sur le penchant de la ruine.

François était aussi obstiné que stupide; il persista dans ses opérations insensées et ne tarda pas à être obligé d'avoir recours à la bourse de son père. L'usurier lui vint en aide de bonne grâce, espérant que cette première leçon suffirait pour le corriger; mais le voyant encore plus déraisonnable que jamais, il déclara à François qu'il ne lui prêterait plus rien dorénavant. Cette décision nettement formulée, brouilla le père et le fils, et six mois après, le boucher, complétement ruiné, était mis en faillite par ses créanciers.

Lorsqu'il avoua ce dernier malheur à Louison, elle ne lui fit aucun reproche et se montra au contraire plus affectueuse qu'elle ne l'avait jamais été, pour lui donner du courage. Elle alla trouver son beau-père indigné, et implora sa protection; la faiblesse paternelle l'emporta sur la cupidité du vieillard, et il consentit à recevoir chez lui son fils et Louison.

Mais combien cette dernière souffrit dans une position dépendante, que l'humeur acariâtre de Mlle Lambert rendait plus intolérable encore! Ni l'usurier, ni sa fille n'avaient cette délicatesse qui double la valeur d'un bienfait, et sans cesse ils reprochaient à la jeune femme le pain qu'elle gagnait cependant par son travail. Elle aurait voulu décider François à l'imiter, à entrer comme ouvrier dans une fabrique d'Orléans; mais l'orgueil de ce dernier se révolta aux premiers mots de Louison; il voulait dominer partout et eût été humilié d'obéir. Il préféra donc mener une vie d'oisiveté, persister dans ses habitudes coûteuses, sans égard pour sa femme, dont un travail constant altérait la santé. Au cabaret qu'il fréquentait, il fit de mauvaises connaissances; c'était vers le commencement de l'année 1848, les esprits subissaient déjà l'influence révolutionnaire.

François, toujours entraîné vers les nouvelles doctrines, par la faiblesse même de son intelligence, embrassa avec ardeur des idées dangereuses, qu'il eût sans doute repoussées à l'époque de sa prospérité, et, lorsque la révolution éclata, il figura parmi les plus forcenés. On le soumit même de la rue, on l'accabla d'honneurs qui l'éblouirent, mais le réveil fut terrible. Ce fragile édifice, élevé en un jour, fut renversé de même, et, dès que la tranquillité se rétablit, l'influence éphémère de François cessa; il fut abandonné par ceux-là mêmes qui s'étaient honorés d'être ses amis, et deux ans après, lorsque justice fut faite des fauteurs de troubles, toutes les voix s'unirent pour accuser le mari de Louison; il fut arrêté un des premiers: bientôt après, sa famille apprenait qu'il était condamné à la déportation.

Louison le vit un instant, au moment où il quitta la prison d'Orléans pour se rendre à Marseille, il devait de là passer à Lambessa.

Lambert se jeta tout en pleurs à son cou, et pour la première fois, lui dit de bonnes paroles qui firent le cœur de la pauvre femme.

Cette entrevue suprême la laissa profondément affligée, mais plus forte que jamais; elle comprit qu'elle ne reverrait jamais son mari, et se dit que sa conduite devait être désormais la conduite rigide d'une veuve chrétienne.

Dès le lendemain, vêtue de deuil, elle parut devant son beau-père: « Si ma présence n'est plus utile ici, lui dit-elle avec émotion, permettez-moi de retourner à Germigny; j'y vivrai auprès de ma mère; mais je reviendrai souvent vous voir, et n'oublierai jamais les liens de parenté qui nous unissent. »

Et elle déposa un baiser sur le front flétri du malheureux père, qui pleurait. Peu de jours après, elle reprenait, aux Ajoncs, la laborieuse existence de la petite Louison d'autrefois.

Lorsque son frère la revit, il ne put retenir un cri de joie.

— Enfin, tu nous es rendue, s'écria-t-il avec transport, je remercie Dieu de tout mon cœur!

Puis, se repentant de ce mouvement involontaire:

— Pardonne-moi, dit-il, de me montrer si heureux quand tu dois être triste du sort de ton mari.

— Mon cher frère, répondit simplement Louison, j'ai vécu deux ans avec François, et deux ans j'ai souffert. Aussi, tout en compatissant au malheur qui le frappe, je ne puis déplorer bien vivement mon veuvage. Mais qu'écris-tu donc là? fit-elle en s'interrompant et en jetant les yeux sur une lettre que le curé Genevay allait fermer.

— Moi, répondit Louis, j'écris à Jacques pour lui apprendre les nouveaux événements qui viennent de nous atteindre; il faut bien que le pauvre garçon, au fond de son exil volontaire, soit informé de tout ce qui te concerne.

Louison parut réfléchir.

— Non, dit-elle en essuyant ses yeux tout mouillés de larmes, si Jacques savait cela, il reviendrait, et je ne dois plus le revoir. Par pitié pour lui et pour moi, cache-lui la vérité.

Le curé regarda sa sœur avec attendrissement:

— Tu es un grand et noble cœur, Louison; qu'il soit ainsi que tu le désires.

Et il déchira la lettre adressée au pauvre Jacques.

(A continuer.)

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi soir, 18 juillet 1861.

COTON—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente. Reçu aujourd'hui 5 balles de coton.

TABAC—Rien.

SUCRE—100 boucauts, vendus aux prix antérieurs.

MELASSE—Rien.

FARINE—255 barils superfine, vendus à $6 et 30 [illegible]. Détail de $6 52½ [illegible] le baril.

MAIS—500 sacs au jaune, vendus à 60 cts et [illegible] le boisseau.

AVOINE—150 sacs à 35 le boisseau.

SON—[illegible] sacs à $1 30 les 100 livres.

FOIN—200 balles à $33 le tonneau.

PROVISIONS—Détail aux prix antérieurs.

CAFE—25 sacs de Rio, vendus à $18½, et [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Il n'y a pas eu d'expédition en douane.

Arrivées hier.

Steamboat R W Powell, Watkins, Fort Adams
Laurel Hill, Hains, Fort Adams
Anna Perret, Neal, Opelousas
Acadia, Vincent, Bayou Sara
Osceola, McMiles, Shreveport
Lewis Whiteman, Shands, Mobile

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat R W Powell, de Fort Adams, 530 sacs graines de coton, 27 boucauts sucre, 16 barils mélasse et autres articles.

Par le steamboat Laurel Hill, de Bayou Sara, 28 [illegible], 69 boucauts sucre et autres articles.

Par le steamboat Anna Perret, des Opelousas, 1118 sacs graines de coton, 10 [illegible] et autres articles.

Par le steamboat Acadia, de Bayou Sara, diverses [illegible].

Par le steamboat Osceola, de Shreveport, des boucauts [illegible].

Par le steamboat Lewis Whiteman, de Mobile, di[illegible].

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangements d'été—Pour aller au Lac et revenir (le même jour) 25 cents seulement. [illegible] prié d'acheter les billets au bureau, au dessous de la gare.

—Départ de convois—

—DE LA VILLE— —DU LAC—

[illegible]

Les chars de 3 heures ne sont positivement les derniers à vapeur pendant la semaine. Chars à cheval à 10 heures du soir.

Les chars à vapeur d'arrivement à la Station de [illegible] quand on les en prévenant, excepté lors de [illegible] la malle, et le dimanche après-midi, pendant [illegible] de toutes les demi-heures.

Prix 15 cents pour aller et autant pour revenir. [illegible]

—Arrangement du dimanche—

Les chars à vapeur au lieu du char à cheval partiront de la ville, à 4 heures du matin.

Les chars à cheval partiront de la ville toutes les heures, de midi à 11 du soir.

Les chars partiront du Lac ou de Pontchartrain de toutes les demi-heures, de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir.

Les omnibus partent de la rue du Canal pour la gare toutes les cinq minutes.

Les passagers sont instamment priés de prendre leurs billets au dessous de la gare. [illegible] dans les wagons.

G. PANDELY, Surintendant.

5 mai

CONSULAT DE FRANCE

A la Nouvelle-Orléans, 15 Juillet 1861.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Autin, Edmond	Grivean, Jean (les époux)
Auger, Alfred	Gingreau, Louis Paul
Baker, Joseph (ancien sergent)	Henry, Alexandre
[illegible] (dépôt du port.)	Kayser, François Joseph
Chargey, Celestin	Lohe, Carl Joachim
	Le Breton, Dechapelles
Cadignet, Jean	Charles
Cornet fils, Pierre	Letourneur, Jean-Baptiste
De Saint-Martin	
Dupont, Dominique (les époux)	Ménard, Joseph, Feyard, Mme
Dulac, Grégoire dit Dilligent	Richele, Jean Nicolas
Forte, Ernest	(chanteur.)
Folin, L. (organiste.)	

La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 75, entre celle St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 15juillet

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS,

131 *Rue Royale,* 133

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, Equipements militaires du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordres donnés seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France; articles de chasse et d'escrime. 18 jan—

CONSERVATION DE LA VUE.

M. C. DUHAMEL, opticien, rue de Chartres, 66 prévient les personnes dont la vue est mauvaise, qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de ses verres cylindriques brevetés.

Ces verres ont obtenu la haute approbation des oculistes les mieux de Paris et de MM. les docteurs Beard, Fenner, Crawcour, Nott, etc. de la Nouvelle-Orléans.

La courbe de ces verres leur donne un foyer lumineux et une aberration qui permet aux vues les plus faibles de s'en servir sans fatigue.

C'est au rapport même des spécialistes les plus versés dans la science de l'Optique, ce qui a été imaginé de meilleur pour la conservation et l'amélioration de la vue.

Ces verres ont surtout leur supériorité dans le foyer qui, au lieu d'être au centre, seulement, comme dans presque tous les verres de lunettes, se trouve également réparti partout, de plus la superposition des deux courbes cylindriques les rend achromatiques et, conséquemment, bien plus claires que les autres.

Les myopes trouveront dans ces verres une grande amélioration.

M. Duhamel tient à la disposition des personnes qui désireraient recevoir des explications sur la construction de ces nouveaux verres des modèles qui rendront sensibles tous les avantages de cette invention. 11fév

EN MAGASIN ET A VENDRE

par le soussigné:

100 BARRIQUES VIN ROUGE St-Julien—bon vin de famille.
40 barriques vin rouge St. Julien vieux,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
50 barils vin blanc Lavidalle,
2,000 caisses vin rouge St Julien,
500 do vin rouge supérieur,
100 do do en bouteilles,
1000 do vin blanc Haut Sauterne,
50 do vin blanc de Johannisberg,
100 do fruits assortis à l'eau de vie,
100 do vermouth Nolly, Prat & Co,
100 do absinthe E. Pernod,
2000 do liqueurs ordinaires, No 2,
100 do do No 5,
100 do do No 7,
100 do liqueurs superfines No 10,
100 do curaçao No 7,
100 do curaçao No 6,
325 do marasquino,
2250 paniers anisette fine, surfine et superfine,
125 do champagne,
200 caisses Aya Pana Bitters, &c., &c., &c.

J. CAZEAUX,
11avril

Pistolets Lefaucheux.

HEBERT & ESCOUSSE,
131, rue de Chartres,

ONT reçu par le Cahawba, quelques pistolets Lefaucheux, petit et grand modèle—ainsi qu'une *Carabine revolver* cartouches pour les divers calibres.

VERMOUTH—400 caisses Nolly, Prat & Co.
345 caisses vermouth Corradi & Co.
120 caisses do Jonny & Co.
300 caisses vin muscat Nolly, Prat & Co.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
1 juillet 71 rue Vieille Levée

CIGARES de la Havane—[illegible] Londres et [illegible] des marques du Globo et Intimidad, en débarquement de la Habana et à vendre par
E. TROISGROS, rue de la Douane
No 47, entre Chartres et Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—
12 caisses Anis,
5 do Comino,
30 do Amandes d'Ivica,
30 barils Olives,
10 sacs Lentilles,
20 caisses Absinthe, C. F. Berger,
30 do do Y Lecoultre,
30 do do E. Pernod,
25 do Kirsh, Richard Muller,
60 do do de la Forêt Noire,
150 do Vermouth, Rievi frères et autres,
300 do Cassis du Mont d'Or et Punch au rum,
120 do Muscat de Frontignan de Nolly, Prat,
25 do Bitters des Arabes,
40 do de Crooke's végétables Bitters,
25 do Bitters de Hostetter,
[illegible] do Genièvre de Hollande—plusieurs caisses de 15 bout.
75 demi-pipes Vin de Catalogne très corsé,
25 barriques Vin à peu [illegible] famille,
250 demi-barriques Vin rouge de différentes marques,
150 do Vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac,
20 do Sardines en boîtes [illegible] boîtes.
F. SANCHO,
7juin 229, Vieille Levée, entre Dumaine et St. Philippe

Truffes.

UNE Caisse 100 1/4 boîtes, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier
11 juillet

ABSINTHE—500 caisses absinthe Pernod.
100 caisses absinthe Berger.
En magasin et à vendre par AM. COUTURIE,
11juil 31 et 33, rue Gravier

PATES TRUFFES.

8 caisses 10 1/4 boîtes chaque, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE,
11juil 31 et 33, rue Gravier

VERMOUTH!

100 caisses Vermouth "Nolly, Prat & Co," en magasin et à vendre par AM. COUTURIE,
11juil 31 et 33, rue Gravier.

LAGER BEER—25 demi barils venant d'être reçus et à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
11juil Rue de la Douane, No 39.

ANANAS.

VINGT-CINQ douzaines ananas en boîtes de 2 liv. et 2½ liv.
A vendre par BERNARD TURPIN,
19 juill 91 rue Vieille Levée.

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général,

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.
Dépôt de Château de Portets, [illegible], Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.
No 87, rue Royale,
Entre Conti et St. Louis

C. A. BARRIERE & FRERE,

130, rue du Canal,
Bâtisses Touro.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de marchandises de printemps, comprenant:
ORGANDIES IMPRIMEES,
JACONAT,
PERCALES,
PIQUE,
GRENADINES
Des genres les plus récents et les plus recherchés.
TOILES d'Irlande et Française pour chemises à draps, damassés et ouvrés.
NAPPES et SERVIETTES damassées.
RIDEAUX mousseline et bobinet.
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MENAGE.
ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.
—Aussi—
Marchandises pour Habitations
KENTUCKY JEANS, LINSEY, LOWELL, ETOFFES rayées, Des meilleures fabriques du Sud.
COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE, &c., &c.
Qu'ils vendent à aussi bas prix, que les mêmes marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons. Ils invitent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur stock. 23fév—

Cigares de la Havane.

CENT Mille cigares de la Havane de toutes grosseurs, tels que Regalias, Media Regalias, Brevas, Londres, Cazadores et Millar, des marques les plus recherchées—Washington, El Sol, Flor de Moraless, Intimidad, etc., etc., en magasin et à vendre par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
8mai Rue des Magasins, No 64.

JALAP—4 balles Jalap du Mexique, venant d'arriver du brick Mexicain Esperanza, en Douane ou droits payés par
CABALLERO & BASUALDO,
Rue Vieille-Levée No 66, entre Douane et Bienville. 8avril

FRAISES au jus — 30 caisses en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
17 juin Rue de la Douane

HUILE—100 caisses huile Bordelaise, 24 onces; 200 paniers do; 300 do do demi-bouteilles, 12 onc.
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr,
22 juin 62 et 64 Vieille Levée

VINS—50 barriques St-Julien, St-Estèphe, Margaux; 200 caisses do; 100 barils Haut Sauterne et Haut Barsac; 500 caisses do; 50 quarts vin Madère; 100 quarts vin Sherry.
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr,
22 juin 62 et 64, Vieille Levée

GENIEVRE de Hollande—12 pipes de la marque "Steamboat", à vendre par AM. COUTURIE,
12juil 31 et 33, rue Gravier

DIVERS—1000 caisses macaroni, 300 caisses pâtes, [illegible] paniers huile d'olive, [illegible] paniers bouteilles, [illegible] balles amandes, [illegible] caisses vermouth, [illegible] caisses tomates, punch, raisins, 300 caisses [illegible] assortis, 300 caisses olives, câpres, cornichons, 15 balles de [illegible] vermicelles, 300 caisses savon de Castille, 100 caisses [illegible], à vendre par LANATA FRERES,
23 juin 9 et 11 rue Jefferson

AVIS AUX CHEFS DE CORPS,

G. DUPUY, DOREUR,

42, rue Royale, entre Bienville et Douane,

Vient de recevoir un grand assortiment de PASSEMENTERIE OR et ARGENT, de toutes largeurs pour militaires.

Nota—Tous ces articles militaires seront vendus aux prix très modérés.

BIERES [illegible] à vendre par WM. H. VREDENBURGH, 22 juin 35 rue Vieille Levée

AMORCES françaises—4 caisses F 1 et G D [illegible], à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue de la Vieille Levée

SARDINES françaises, [illegible], à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille Levée 6 juil

FRUITS au vinaigre et conserves—20 caisses fruits au vinaigre, ananas, fraises, [illegible] pêches au jus, fruits à l'eau de vie, conserves de différentes sortes, à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille Levée 6 juil

AMANDES—50 balles amandes de Languedoc à coque tendre, 25 do do à coque dure. A vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille-Levée 6 juil

BIERE et Porter de Tennant—[illegible] à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille Levée 6 juil

RAISINS—125 caisses raisins [illegible] et 12 [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue de la Vieille Levée 6 juil

CHANDELLES de Paraffine—100 caisses de 4, 5 et 6 à la livre. A vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille Levée 6 juil

CANELLE et Muscade—A vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille-Levée 6 juil

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix—16 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille-Levée 6 juil

WHISKEY d'Irlande—5 poinçons, à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille-Levée 6 juil

EAU-DE-VIE et genièvre en [illegible] barils, à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille-Levée 6 juil

CONFITURES des Shakers—50 caisses confitures assorties, à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille-Levée 6 juil

PETITS Pois—[illegible] caisses de demi-boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille-Levée 6 juil

SARDINES—[illegible] caisses [illegible] demi et quarts de boîtes, à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille-Levée 6 juil

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

LE bateau à vapeur A. G. BROWN partira pour les susdits ports tous les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de [illegible] heures P. M., chemin de fer Pontchartrain. Il partira de Covington pour la Nouvelle-Orléans, à 6 heures du matin et arrivera lundi matin, à temps pour le convoi de 8 heures. Pour plus amples détails, s'adresser à
F. A. SHAW, agent.
[illegible] à l'encoignure des rues Gravier et [illegible]

Partant tous les jeudis à 5 h. P. M.

LIGNE hebdomadaire de la malle des Etats-Unis pour Vicksburg—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle VICKSBURG, capitaine J. M. White, partira pour Carrollton, [illegible], Lake Providence, Goodrich Landing, Milliken's Bend, Duckport, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St Joseph, Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, confluent de la Rivière Rouge, Tunica, Morganza, Pointe Coupée, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires comme ci-dessus.

J. G. ARNOLD, agent pour les susdits.

On prend le fret pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yazoo, où il est réembarqué sur de petits bateaux. 4 juillet

Compagnie d'Assurance DE L'UNION

A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Quatrième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,

Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861:

Primes sur les risques d'incendie	$136,[illegible] 00	
Primes " " des rivières	52,771 50	
Primes " " des mers	52,404 00	
Total		$252,459 [illegible]
Primes non-gagnées		5,055 21
Total des primes		$257,544 07
Primes non-gagnées le 30 avril 1860		42,000 00
Total net des primes		$298,544 07
Pertes payées dans l'année:		
Pertes par les incendies	$97,607 75	
" sur les rivières	25,152 00	
" sur les mers	49,383 00	
Total des pertes	$172,142 51	
Réassurances	11,164 40	
Quinze pour cent remboursés	12,604 24	
Dépenses d'intérêts sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt	14,412 34	222,000 00
Bénéfice brut		$ 94,255 71
Réserve pour risques non expirés		30,000 00
Bénéfice net		$ 34,2[illegible] 71

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	$160,[illegible] 00
Prêts garantis par hypothèque	54,517 50
Prêts garantis par actions de banque	176,[illegible] 00
Effets pour primes, à courte échéance	21,600 21
Primes en voie de perception	27,351 07
Scrip d'autres compagnies	10,347 00
Actions et bons	6,000 00
En caisse	60,201 07
Total de l'actif	$695,540 77

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1861, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix.

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1861, il serait déclaré pour les assurés un dividende de quinze pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du 1er juillet 1861, qu'il serait déclaré un dividende de quinze pour cent pour les actionnaires sur le capital payé, lequel dividende sera payé, conformément à la 11me section de la charte de la Compagnie à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Les porteurs de scrip sur lequel un intérêt est dû sont priés de venir le recevoir.

—*Directeurs*—

John Dolhonde, maison Martin, Cobb & Co.
A. B. Charpantier, maison de Lobit, Charpentier, & Cie.
M. J. Zunts, maison de J. M. Rheeer & Zunts.
R. W. Ogden, maison de P. Cassels & Ogden.
Carl Kohn.
L. F. Generes, maison de Abat, Generes & Cie.
Victor Maignan.
Jos. Devezodt.
A. Chiapella. 16mai

QUATRIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861:

Primes de risques sur incendie	$86,349 35	
" de mers	[illegible]	
" des rivières	16,762 03	$136,050 79
Primes remboursées		122,088 79
		1,229 62
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risq. d'incendie	71,605 44	
Sur les risq. des mers	15,457 02	
Sur les risq. des rivières	[illegible]	134,715 35
15 pour cent remboursés aux porteurs des polices	16,627 42	
Réassurances	5,261 [illegible]	
Dépenses	[illegible]	
Dépens. intér. en moins	13,[illegible] 50	46,[illegible] — 180,229 24
Bénéfice net		$5,325 03

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets d'actions	[illegible]
Placé en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté	96,791 30
Effets privés	2,250 00
Effets pour primes	1,234 02
Actions	3,727 39
Dus pour primes en voie de perception	77,203 32
En caisse	27,461 33
	306,335 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi, soussigné, juge de paix, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le tableau ci-dessus est exact et une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans. 16 mai

Aux amateurs de pêche.

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que les amateurs, sur les articles suivants:

HAMEÇONS VERITABLES LIMERICK:
[illegible] pour poissons rouges,
[illegible] pour casse-burgots,
[illegible] pour truites,
[illegible] pour perches,
10,000 [illegible] lignes en coton tordu,
[illegible] pêtre, assorti,
[illegible] goudronnées,
200 grosses lignes en coton, assorties, [illegible]

Aussi—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, capotes et coutumes propres à la pêche, [illegible]

ROUSSET & VOORHIES,
No 62, rue du Canal, près Chartres

EAUX-DE-VIES: Genièvre—100 de pipe Vigneroux, 100 de pipe St-Brice fine, champagne, cognac, [illegible] 30 do do do do, 20 pipes genièvre de Hollande, 10 poinçons rhum de la Jamaïque, en magasin et en entrepôt de la douane, à vendre par LANATA frères, 9 et 11 rue Jefferson 16 juin

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Frères.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59
entre Conti et Bienville, NLLE-ORLEANS

EN magasin et à vendre par ce soussigné—
[illegible] 30 barriques Vin rouge Bergasse, 20 de [illegible]
25 barriques vin rouge pour famille,
1750 caisses vin rouge St Julien, Ist Brion, Ch. Latour, [illegible] vin blanc Haut Sauterne et Ch. Rieussec, muscat de Frontignan, Nolly, Prat & Co, [illegible] supérieur, vermouth Nolly, Prat & Co, [illegible]
Liqueurs—30 caisses assorties Nolly, Prat & Co,
40 caisses punch au rum,
[illegible] crème de cerises,
[illegible] liqueurs assorties,
[illegible] eau verte.
Salaisons—[illegible] caisses sardines, [illegible] thon, olives farcies, olives [illegible]
Amandes—100 balles de Languedoc, coques tendres.
Huile, 700 paniers Piaggio, en grandes et demi bout.
Fruits—80 caisses fruits au jus—50 caisses fraises au jus—20 [illegible] de fruits à l'eau de vie—30 [illegible]
Damejeannes—400 de 1, 2, 3 et 5 gallons,
Bouteilles—[illegible] paniers, 25 onces et 50 caisses bouteilles à Cognac.
Parfumerie, etc—7 caisses pommade à la rose, au jasmin, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse huile à la cassie, à la rose, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse contenant 200 douzaines savon de guimauve, rose et tubéreuse, à la pâte d'amande, etc. et 11 douzaines eau Dornenphile de Magenta (eau de toilette)
20 octogones eau de rose—20 do eau de fleurs d'oranger,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
Savon—400 caisses savon bleu, vert, [illegible]
Conserves—30 de conserves [illegible]
PAUL JUGE & FASSY, 73 rue St Louis 29 mars

EAU-DE-VIE—
[illegible] pipes Edouard Simon, Cognac 1818
[illegible] Henry Jacques 1828
[illegible] Jean Rion, [illegible]
A vendre par E. BORDELOIS, 21 rue Conti

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, Rue Vieille Levée, No 66, entre Douane et Bienville 8avril

SALSEPAREILLE DU MEXIQUE—Un lot de Salsepareille du Mexique en Douane et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, Rue Vieille Levée, No 66, entre Douane et Bienville 8avril

CHANGE

Sur Bordeaux, payable dans Paris, à vendre par A. CARRIERE & Co, 27, rue Vieille-Levée 20 avril—41

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, venant de Bordeaux—

Vins rouges et blancs.

100 barriques vin rouge, Ju Lavidalle & fils.
30 do do Ed. Lompuy.
45 do do Gontemo, N & B.
25 do do Ht-Talence do
6 do vin blanc, Ht-Sauternes.

Eaux-de-vies.

5 demi-pipes eau-de-vie Mes Castillon, Je, 1818.
10 quarts do do do
6 huitièmes do do do

Fruits à l'eau-de-vie.

30 caisses de 12 pêches à l'eau-de-vie
30 do de 12 de prunes do
30 do de 12 de abricots do

Vin rouge en caisse.

1,000 caisses de 12 bouteilles, vin St-Julien, E. Lompuy, à vendre par A. CARRIERE & Co, 27, Vieille-Levée

BITTERS des Arabes! de Hostetter et Crookes—[illegible] caisses Bitters des Arabes; 100 de Hostetter Bitters; 50 de Crookes Bitters, à vendre par F. SANCHO, No 229, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe

CHAMPAGNE [illegible] Thomas—50 paniers [illegible] quarts de bouteilles, des marques de Louis Gordon Vert et Impérial. A vendre par S D GRATIAA & Co, rue de la Douane

SIROPS pour soda—Sirop de fraises, de framboises, d'ananas, d'orgeat, de groseilles, de citron [illegible]. A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29, 31 Bienville 9mai

Cigarettes.

24,000 paquets de la marque "La Honradez" en débarquement du steamship Gen. Miramon, arrivé de la Havane, à vendre par DOMINGO & BROTHER, [illegible]

EN débarquement du navire Samuel Dyer, du Havre—[illegible] pour rideaux, à vendre par STERNOD & PIAGET, 46, rue de Chartres. 24 mai

PAPIER à [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN, 91 rue Vieille [illegible] 18 juin

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte amendée, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour dix mois expirés le 30 avril		$505,[illegible]
Primes sur les risques d'incendie	$314,[illegible]	
Primes sur les risques des mers	124,[illegible]	
Primes sur les risques des rivières	205,[illegible]	
Primes sur les risques de la vie	323 00	
	$651,[illegible] 14	
Montant des primes des dix mois expirés le 30 avril 1861		$87,725 [illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$152,030 43	
Sur les risques des mers	125,[illegible]	
Sur les risques des rivières	123,080 36	
	$404,[illegible]	
A déduire pour intérêt, escompte, fonds contingent. En moins, dépensés gén. et réassurances	4,440 [illegible]	400,[illegible]
Bénéfice net		$257,[illegible] 27

L'actif de la compagnie est comme suit:

Prêts garantis par actions de banques et actions publiques	18,120 87
Prêts sur bons et hypothèques	229,955 00
Billets à courte échéance, pour primes	201,232 75
Dû pour primes, en voie de perception	81,[illegible] 50
Prêt pour la défense des Etats Confédérés	100,000 00
1,000 actions de banque	176,[illegible]
$40,000 le bons de la ville consolidés portant six pour cent	41,100 00
$10,000 de bons de la ville six pour cent émis en faveur de chemins de fer	[illegible]
Scrip d'autres compagnies	29,[illegible]
Propriétés foncières	32,[illegible]
En caisse	91,7[illegible]
Total de l'actif	$1,462,[illegible]

Etat de la Louisiane.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thomas A. Adams, président, et G. W. Spratt, secrétaire, de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 11 mai 1861.
A. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer un INTERET à raison de SIX POUR CENT l'an en argent sur tous les certificats de profit non payés, aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, à partir du deuxième lundi [11me jour de juin prochain]; et après avoir mis en réserve plus d'UN MILLION DE PIASTRES des profits pour payer QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) de l'émission de 1860, payables comme suit:

Vingt pour cent le deuxième lundi (11me) jour de juin prochain;

Vingt pour cent le deuxième lundi (8me jour) de septembre prochain.

Ils ont en outre déclaré UN DIVIDENDE DE SCRIP DE TRENTE pour cent sur les primes nettes de la Compagnie pour les dix derniers mois expirés le 30 avril 1861, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi (12me jour) d'août prochain.

La Compagnie continue d'assurer aux taux courant de prime, contre les dommages de la mer, des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

THOMAS A. ADAMS, Président,
GEORGE JONAS, Vice-président.
G. W. SPRATT, Secrétaire.

Directeurs:

Samuel Bell,	P. Avendano,	Moses Greenwood
John Watt,	Samuel Smith,	W. B. Tullis,
M. O. H. Norton,	John D. Bein,	J. J. Noble,
C. T. Buddecke,	R. W. Estlin,	John C. Sarelli,
S. B. Summer,	F. Simms,	Alex Dubill,
H. M. Wright,	P. N. Strong,	John F. Caldwell,
G. S. Hawkins,	Th. Henderson,	A. Heine,
H. Frellsen,	J. J. Person,	Adam Giffen
R. H. Kennedy,	Corn. Fellowes,	Thomas C. Covas,
W. G. Robinson,	James Turner,	M. Gillis,
G. W. Carroll	S. R. Newman.	14 mai—1an

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en mains des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES à FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—

A vendre en débarquement du navire Léon Wyllie arrivé de Bordeaux—
25 barriques vin rouge St-Emilion,
20 do do St-Julien,
100 do do bon ordinaire,
3 do do Cotes Fronsac,
15 do do blanc Haut-Sauterne,
3 futailles eau-de-vie, fine Champagne.
J. N. COHEN, [illegible] rue Toulouse 5 avril

LOUIS DUFAU, avocat,
Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon
1mai—1an

VINS—20 demi pipes vin de Cal. très corsé; 75 barriques vin St-Julien; 25 barils vins blanc; 20 [illegible] de Malvoisie; 10 [illegible] de muscat; 30 barils Jerez; 30 [illegible] de Madère, à vendre par F. SANCHO, No 229, Vieille Levée, Dumaine et St Philippe 13mai

SALSEPAREILLE—41 balles salsepareille du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, en magasin et à vendre en douane ou droits payés, par CABALLERO & BASUALDO Rue Vieille-Levée No 66, entre Douane et Bienville 8 avril

VINS rouges à l'entrepôt—50 barriques vin rouge en douane, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co 2 mai 53 et 55 rue St Louis

HUILE d'olive J. Piaggio—500 paniers 12 onces, 100 paniers 11 onces, à vendre par C CAVAROC & CO, 16mai 116, rue Royale

CAFE de la Havane—Un lot en sacs, en magasin. A vendre par E. TROISGROS, 18 rue Douane

MARSEILLE—600 paniers huile Piaggio, grandes et demi-bouteilles,
200 caisses vermouth Nolly Prat & Co,
200 do do Jonny & Co,
200 do vin muscat Frontignan,
100 do salaisons assorties,
100 do eau de fleurs d'oranger,
200 do cassis, punch et ratafia,
150 do kirsch Nolly Prat & Co,
500 barriques vin rouge Bergasse.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 2 mai 71, Vieille Levée

EN magasin—50 barriques vin rouge bon ordinaire,
20 barriques vin rouge pour familles,
50 barriques vin rouge St-Emilion,
150 barils vin blanc haut Sauterne,
500 caisses fruits au jus,
100 caisses vin rouge Haut-Brion et Margaux,
10 caisses bonbons assortis,
10 do bonbons en tasse.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire Uncle Sam, de Bordeaux,
100 barriques vin rouge bon ordinaire, pour familles, 100 caisses vin rouge St-Julien.
A vendre BLANCHIN & GIRAUD, 9 mai 71 Vieille Levée

ANISETTE—100 caisses anisette et liqueurs assorties, 50 demijeannes vin rouge Catalogne, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, avril—17 30, Vieille Levée

Papier pour le marché du Mexique.

VINGT caisses de papier à lettre.
60 balles de papier Florette pour cigarettes, venant de [illegible] douane et à vendre par A. CARRIERE & Co, 8 avril 27, Vieille-Levée

VINS—500 caisses vin St-Julien,
100 caisses Château Margaux,
100 caisses Cos d'Estournel,
50 do Haut Barsac, 15 barils de do
200 paniers champagne Perrier,
16 poinçons Porto, à vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 9 avr 30, Vieille Levée

PRUNES sèches—100 caisses prunes sèches en pot, diverses modèles et Provence grandes. A vendre par L. E. DELUZAIN, 119 rue Royale 1mai

VIN rouge—[illegible] barriques château Latour, Médoc,
30 do Montferrand
30 do [illegible]
30 do Grand St. Lambert—en débarquement de la barque Astrée, arrivée de Bordeaux. A vendre par X. LAMBERT, 1er avril rue des Magasins, No 32.

EN Douane—[illegible] pipes cognac Edmond Jaulien, [illegible] Jobit & Co, 30 [illegible] Joe Carle, vieux, 30 octaves eau-de-vie Rochelle. A vendre par X. LAMBERT.

AMORCES—4 caisses amorces françaises cannelées F 1 et G D, à vendre par B TURPIN 91 Vieille Levée

SEULE AGENCE DE LA Célèbre Manufacture "Stacker"
TENNESSEE.

LE soussigné conserve constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES à sucre, Grilles et Gueules de Fourneaux, qu'il offre aux prix suivants: Chaudières de 24 à 72 pouces, à $1 ¾ le pouce, [illegible] à 82 pouces, à $1 [illegible] équipement de 42 pouces à 72 cts.

Les grilles à 4 cts. la livre, et les gueules de fourneaux à [illegible] en grandeur et la forme à $1 25 et 30 cts chaque.

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 12, rue d'Union

DIVERS en magasin—25 barriques vin rouge, Cotes pour familles, 40 barriques de vieux St Emilion, 25 demi barriques vin blanc Sauterne supérieur, 500 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe supérieur, 125 caisses vin blanc Sauterne, 75 caisses do do 1/2 bout. sup.
100 do absinthe Pernod & Lecoultre, 30 caisses kirsch Pernod & Nolly, 40 balles bonbons [illegible], 10 balles de 5 damejeannes, 150 caisses fruits au jus, Lafaurie.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 11 avril 71, Vieille Levée

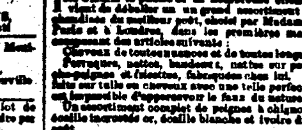

Jean Augé,

Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville.

INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de déballer un grand assortiment de marchandises du meilleur goût, choisi par Madame Augé à Paris et à Londres, dans les premières maisons, se composant des articles suivants:

Cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs.

Perruques, nattes, bandeaux, nattes sur peignes, chignons, et faisettes, fabriquées chez lui. Ouvrages faits sur toile en cheveux avec une telle perfection qu'il est impossible d'apercevoir le faux du naturel.

Un assortiment complet de peignes à chignon écaille, écaille incrustée en or, écaille blanche et ivoire du dernier goût.

Peignes à retaper écaille et ivoire.

Parures en cheveux, nouveau modèle.

Bijouterie en écaille incrustée en jais et acier [haute nouveauté].

Un grand choix d'éventails riches et ordinaires, jusqu'à $50 la pièce.

Coiffures de [illegible] pour bals et soirées.

Gants Jouvin et de Suède assortis, pour femmes, hommes et fillettes.

Objets de fantaisie pour étrennes.

Parfumeries des premières maisons de Londres et de Paris.

Il commencera de nouveau son blanc de Perse et [illegible] composition pour arrêter la chute des cheveux et faire croître et embellir, et avantageusement connu au public.

Les leçons de coiffures seront données et entreprises par une des premières coiffeuses de France que Mme Augé a fait venir à cet effet.

Un salon est expressément réservé pour la coiffure des dames et un autre, au premier, pour les messieurs.

Toutes les marchandises ci-dessus désignées seront vendues aux prix très réduits. 10 mars

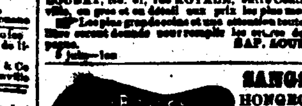

SANGSUES! SANGSUES!

Nouvellement arrivées

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer [illegible], et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 61, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés.

Les plus grands soins et une attention toute particulière sont donnés pour remplir les ordres de la campagne. BAP. LOUBAT.

5 juin—1an

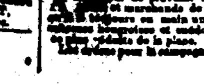

SANGSUES HONGROISES ET SUEDOISES

J. L. PELE

successeur de
Mme Vve Le PREVOST,
Rue Bourbon, 126, entre Toulouse et St. Pierre,

Prévient MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne, qu'il a toujours en mains un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux prix les plus modérés de la place.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 1fév—1an

CAPSULES MATHEY-CAYLUS

AU COPAHU PUR, AU COPAHU ET CITRATE DE FER, AU COPAHU ET CUBEBE, AU COPAHU ET RATANHIA, &c., &c.

Elles ont sur les *Capsules de Gélatine* et les *Dragées* l'immense avantage de ne jamais fatiguer l'estomac, de ne laisser aucun renvoi, et d'être facilement supportées par les personnes même les plus susceptibles. Elles guérissent parfaitement en quelques jours les MALADIES CONTAGIEUSES *les plus anciennes.* C'est ce qui résulte de nombreuses expériences faites par les premiers médecins des Hôpitaux de Paris et de Londres, qui ont déclaré dans leurs attestations que les *Capsules Mathey-Caylus sont les meilleurs remèdes de ce genre qu'ils aient employés jusqu'à présent.*

Grâce à leur préparation et leur excellente préparation, elles ont été justement appréciées par les médecins et les pharmaciens des Etats-Unis; aussi leur vogue toujours croissante a-t-elle fait naître des imitations ou contrefaçons grossières ne contenant que du copahu falsifié. MM. les Pharmaciens et Droguistes devraient donc se tenir en garde contre la fraude, et pour être certains de se procurer le *genuine article* adresser leurs commandes au *Dépôt-général pour les Etats du Sud,* rue Royale, 148, à la Nouvelle-Orléans. Adresser les commandes en gros à M. Mathey-Caylus, 10, Carrefour de l'Odéon, à Paris.

Vente au détail à la *Nouvelle-Orléans* chez *M. D. Parès* et dans les principales pharmacies de la *Louisiane,* du *Mexique* et du *Texas.*

REGENERATION COMPLETE DU SANG APPAUVRI

Par l'ELIXIR THERMES au CITRO-LACTATE DE FER, le plus puissant tonique de la matière médicale; guérit, sans effets contraires, dans CHLOROSE, ANEMIE, SCROFULE, RACHITIS, GROSSESSE, EPUISEMENT DE FORCES, suite de pertes, maladies ou excès de toute nature. *(Prospectus détaillé gratuit.)*

3 FR. LE FLACON.—Dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Dépôt général chez l'inventeur Thermes, ancien pharmacien, rue Buffault, 21, à Paris.

(СЪВЕРНОЕ МАСАО)

HUILE SLAVE DE RUSSIE

DU DOCTEUR G. PASQUALE

CONTRE LA

CHUTE DES CHEVEUX.

Dix années d'expérience ont constaté en Russie que cette huile a le double avantage d'arrêter sûrement la chute des cheveux et de guérir les douleurs rhumatismales et nerveuses de la tête.—Dépôt général, 23, Boulevard de Sébastopol (Rive droite) près la rue de Rivoli—Paris. Prix du flacon à Paris 20 francs. Contenu, 100 grammes.

Médailles de 1re classe aux Expositions universelles. (Paris et Londres)

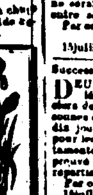

LAIT D'IRIS DE L. T. PIVER

EMULSION LENITIVE, TONIQUE ET STYPTIQUE, exempte de vinaigre et d'alcool

POUR TOUS LES BESOINS DE LA TOILETTE.

L. T. PIVER, fournisseur de S. M. l'Empereur,

Paris, Boulevard de Strasbourg, 10.—Londres, Regent street, 160.

Pour utiliser les précieuses qualités du Lait d'Iris, M. L. T. Piver, l'a combiné aux produits les plus exquis de sa fabrication, et fait ainsi la

PARFUMERIE A BASE DE LAIT D'IRIS.

Savon Styptique ... au lait d'Iris	Eau de Cologne ... au lait d'Iris
Cold Cream ... au lait d'Iris	Vinaigre Styptique ... au lait d'Iris
Véritable Moëlle de bœuf ... au lait d'Iris	Eau d'entretien ... au lait d'Iris
Huile légère ... au lait d'Iris	Poudre d'entrifice ... au lait d'Iris
Eau lustrale ... au lait d'Iris	Sachets et Sultanes ... au lait d'Iris

Le Lait d'Iris, ainsi que les PARFUMERIES SPECIALES de T. L. PIVER se trouvent chez MM. Fougera frères, pharmaciens, 30 North William street, et chez les principaux parfumeurs de l'étranger.—A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot et L. Castel.

VERITABLES GRAINS DE SANTE

Se méfier des contrefaçons. **Du Docteur FRANCK** *Se méfier des contrefaçons.*

Dans l'intérêt de la santé publique et pour la sécurité des malades, les VERITABLES GRAINS DE SANTE du Dr FRANCK sont les seules pilules purgatives que le gouvernement français ait cru devoir autoriser depuis plus de soixante années. Il n'est pas de purgatif plus doux, plus bienfaisant et d'une action aussi certaine; pris à des intervalles réguliers, ils sont préservatifs d'un grand nombre de maladies; notamment de l'APOPLEXIE et de la PARALYSIE. Ils rétablissent l'appétit, facilitent les vents, favorisent la digestion, fondent, résolvent les engorgements du foie, de la rate, etc., etc. Ils détruisent les vers intestinaux, même ceux appelés SOLITAIRES; ils sont curatifs de beaucoup d'hydropisies, ils rétablissent le cours des Règles, particulièrement chez les jeunes filles chlorotiques aux pâles couleurs: ils font disparaître la migraine et la mélancolie.

Pour mieux connaître leur propriété, la manière de les prendre et les moyens de les distinguer de toute contrefaçon; il faut consulter la notice imprimée par Maurice sur les véritables Grains de Santé du Dr FRANCK, notice qui doit toujours accompagner chaque boîte de Grains de Santé.

Notre marque de fabrique et nos signes caractéristiques sont déposés selon la loi au Tribunal de Commerce et au Conseil des Prud'hommes à Paris. Ils sont également déposés dans les principales capitales de l'Europe.—Prix 3 fr. et 1 fr. cinquante centimes la demi-boîte.

Pour toutes demandes d'envois, s'adresser à M. LEVEVILLE, directeur des bureaux de la Pharmacie, rue Neuve St-Augustin, 45, à Paris. Toutes les demandes d'envois doivent être accompagnées d'une traite [illegible] ou indiquer une maison qui veuille servir de caution.

SIROP ET PATE DE BERTHE

A LA CODEINE

Dans son mémoire sur les effets chimiques et physiologiques de la Codéine, M. Berthé a fixé de nouveau l'attention des médecins sur les propriétés remarquables de ce médicament. Déjà MM. les professeurs Magendie, Martin Solon, Barbier d'Amiens, William Gregory avaient démontré l'efficacité de cette substance comme calmant par excellence des douleurs nerveuses et des toux rebelles dans les rhumes, les catarrhes, les bronchites et les maladies de poitrine; mais on semblait oublier leurs expériences, sans doute parce que la Codéine était trop chère, quand les recherches scientifiques de M. Berthé, en lui permettant d'apporter une réduction de plus de 60 p. 0/0 dans le prix de ce médicament, engagèrent MM. Aran et Vigla, professeurs à la Faculté et médecins des hôpitaux de Paris, à reprendre l'étude de la Codéine avec le sirop préparé par M. Berthé. Les résultats qu'ils ont obtenu, confirmant toutes les observations de MM. Magendie, etc., se résument dans cette opinion: Le sirop de Berthé à la Codéine, a été jugé comme le meilleur calmant des douleurs névralgiques et des toux rebelles, supérieur à toutes les préparations pectorales connues jusqu'à ce jour.

Le Sirop et la Pâte de Berthé à la Codéine, avec prospectus dont [illegible] le résumé succinct des observations faites dans les hôpitaux de Paris, se trouvent Pharmacie [illegible] Houdé, à Paris, et dans toutes les pharmacies des Etats-Unis.—Pour les demandes d'envoi, s'adresser à MM Menier & Cie, pharmaciens-droguistes, 37, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris.

N. B. Pour éviter la contrefaçon, exiger le nom et la signature BERTHE, lauréat des Hôpitaux de Paris.

BEAUTE DES MAINS.

MAISON PLANCHAIS

Parfumeur breveté, 2, Paris. — EAU DE FLEURS DE LYS POUR LE TEINT — Caumartin 2. Paris.

Cette EAU, l'un des produits les plus [illegible] à la peau la souplesse, la velouté de la jeunesse et une blancheur d'une pureté irréprochable [illegible] suffit pour en convaincre de l'efficacité. Prix du flacon: 3 fr. 50 c.—[illegible] Dépôt chez Ed. Guillot.

BANDAGES de GALIBERT et FILS

Rue St-MARTIN, 323, PARIS.

Inventeur du Bandage à Bascule pour la guérison des hernies; fabrique de bandages [illegible] et ordinaires, bandages à bascule avec pelotes en ivoire [illegible] pour les pays chauds, bandages de crin pour [illegible]. Cette maison [illegible] dont les produits ont été primés à l'Exposition Universelle [illegible] (la Croix d'honneur). On les trouve chez tous les droguistes et bandagistes.

LIQUEUR

DE MELISSE DES CARMES.

Boyer, successeur des religieux Carmes [illegible] de la MELISSE. SEUL DEPOT rue [illegible], 109, à Paris.

Prix du flacon: [illegible]

Nouvelle-Orléans chez ED. GUILLOT.

POTION PEMILLEAU

(ANTI BLENNORRHAGIQUE),

Composé uniquement de substances végétales et sans mercure; guérit sans tisane ni injections les écoulements récents, [illegible] Pharmacie [illegible] St-Germain, 148, Paris. Dépôt chez M. L. CASTEL, droguiste.

MAISON J. J. ALBERT,

32, rue de Chartres 32,

Chapellerie Fashionable.

Articles Civils et Militaires

Importation directe de France.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers steamers du Havre, l'assortiment le plus varié [illegible]

[illegible]

Il fait sur commande et à la mesure exacte de la tête: Képys pour militaires de tout grade et tels que les portent les différents régiments de la garde impériale de France.

Connues par le passé les fashionables de la ville et de la campagne pourront commander chez lui toute espèce de coiffure à la mesure exacte de la tête, d'après le conformateur; ces chapeaux seront faits par les meilleurs ouvriers qu'il a amenés de Paris.

LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus varié de chapeaux et casquettes à des prix très modérés.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant de primes non expirées le 31 mai 1860		$344,000
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1861:		
Sur les risques d'incendie	$388,[illegible]	
Sur les risques des rivières	151,630 1[illegible]	
Sur les risques des mers	185,5[illegible] 34	697,761 [illegible]
Total des primes		$1,141,7[illegible]
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1861	348,058 00	
Primes remboursées	[illegible]	379,[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1861		$651,[illegible]
Pertes payées dans la même année:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques des mers	[illegible]	
Sur les risques des rivières	[illegible]	
	$505,[illegible]	
Remboursé, 15 pour cent	[illegible]	
Réassurances, taxes, frais	20,250 [illegible]	
Profits et pertes, intérêt en moins	$88,617 [illegible]	600,421 [illegible]
Bénéfice net		$194,772 [illegible]
Montant net des primes		$651,394 [illegible]
En moins—Montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 15 pour cent		153,572 [illegible]
Montant participant au profit		747,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		45,[illegible]
Effets		171,772 [illegible]
Placé en billets garantis par hypothèque		301,194 [illegible]
Actions de Banque et bons hypothécaires		144,015 [illegible]
Bons des Etats Confédérés		50,000 [illegible]
Propriétés foncières		[illegible]
Dû pour primes et en voie de perception		[illegible]
		$1,[illegible]
Passif:		
Primes non expirées	$348,[illegible]	
Intérêt à payer sur scrips	[illegible]	
Scrips et intérêt dûs et non réclamés	30,[illegible]	[illegible]
Actif actuel		$788,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'on se souvienne que le 7 juin 1861, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie conforme des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
CHARLES LESASSIER, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 7 juin 1861.
ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 20 pour cent sur les primes nettes de l'année dernière, et de payer six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie. Les certificats de scrips seront émis [illegible]

—DIRECTEURS—

[illegible]

CIGARES de la Havane—Un fort stock, bien assorti, de cigares de la Havane, à savoir: Demi Regalia et Regalia moyens, Londres, Prensados, Conchas, Cazadores, des marques Intimidad, [illegible], Gutierrez, [illegible], Flor, Black Warrior, [illegible], Moraless, El Sol, Tres Marias, Washington, Globo, etc., &c., constamment en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 66, Vieille Levée, 29juin entre Douane et Bienville

CHAMPAGNE—200 paniers champagne de diverses marques, à vendre par S. PLASSAN, 26juin rue Vieille Levée, Nos 38 et 40

PAPIER CAULIER

BALSAMIQUE NITRE

Ce papier, brûlé près du malade, fait cesser instantanément l'oppression et les accès d'asthme.—Nouvelle-Orléans, E. D. GUILLOT—Paris, A. VILLE-L'EVEQUE 44.

VESICATOIRES D'ALBESPEYRES.

Seuls spécialement admis dans les Hôpitaux civils et militaires de France, par ordre du conseil de santé. Ils agissent en quelques heures et se conservent indéfiniment. LE PAPIER D'ALBESPEYRES entretient ensuite une suppuration abondante et régulière, sans odeur ni douleur. Recommandés depuis plus de 40 ans par toutes les sommités médicales, [illegible] le nom de l'inventeur ALBESPEYRES est moulé dans chaque feuille.—Paris, faub. St Denis, 80 et chez MM les pharmaciens [illegible] Amériques [illegible] CAPSULES RAQUIN au copahu pur, approuvées par l'académie de Médecine de France, [illegible] Voir le rapport traduit en Anglais, Allemand, Espagnol, Italien.

Fourniture de Photographie.

STEREOSCOPES,

CHARLES GAUDIN,

117, boulevard de Sébastopol, à Paris.

SALSEPAREILLE D'AYER

Remède composé, qui par notre travail est devenu l'altératif le plus parfait qu'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné de telle sorte avec d'autres substances d'une force altérante encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour les maladies [illegible]

Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine et enfin tous les genres de maladies provenant de l'impureté du sang.

[illegible]

Dr. J. C. AYER & Co.

LOWELL, Mass.

PRIX—$1 la bouteille, six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation pour la guérison de toutes les maladies de Gorge et de Poumons, qu'il nous est tout à fait superflu d'établir l'évidence de son efficacité; il a été employé partout. Il est en usage constant depuis si longtemps dans tout le pays, que nous n'avons pas besoin d'assurer au public que sa qualité est des meilleures qu'il ait jamais été obtenues, [illegible]

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la

Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dyssenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de tête, Hémorroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie, purifiant le sang et ayant forme de pilules à prendre en mangeant.

Elles sont enveloppées de sucre, de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir; elles forment le meilleur opératif du monde pour le cas de purgation.

PRIX—25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1.

Un grand nombre d'ecclésiastiques, de médecins, d'hommes d'Etat et de personnes éminentes, nous ont laissé leurs noms pour certifier l'incomparable avantage de ces remèdes, mais l'espace ne nous permet pas de les insérer ici.—Nos agents délivreront gratis notre Almanach américain, qui contient ces certificats, ainsi qu'une description complète des maladies déjà mentionnées, et le traitement qui doit y être suivi pour leur guérison.

Ne vous faites pas tromper par des marchands sans principes qui vous donneront d'autres préparations dont ils tirent plus de profit. Demandez celle d'AYER et n'en prenez pas d'autres. Les malades demandent le [illegible] le plus efficace qu'on puisse leur donner; cette préparation le leur fournira.

Tous nos remèdes sont vendus par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres, ainsi que par les pharmaciens de tous les pays. 31déc—1an

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que:
Toiles de 12/4 Cretonne et d'Ecosse,
Toiles à chemises, d'Irlande et Courtrais,
Damassé pour tables 8/4, 9/4, 10/4,
Serviettes damassées de toutes sortes,
Servicetoiles, unis bords en couleurs,
Coutil [illegible] blanc et en couleur,
Toiles à torchons et à matelas,
[illegible]
GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal

AUX PHARMACIENS, Confiseurs et Distillateurs—20 caisses amandes sans coques, 150 balles amandes à coques tendres, 150 caisses prunes sèches, 150 [illegible] graines de lin, 150 do de Canaries, 10 caisses manne en larmes, 25 do en sortes, 300 livres essence [illegible] bergamotte et [illegible]
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 7 mai 62 et 64, Vieille Levée

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de D. H. Jones—No 15,100.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
19 juil—19,26,27 Député Greffier.

Succession de Cleophas Barrois—No 16,633.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel de son enfant mineur, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
10 juillet—13 19 Député-Greffier

Succession de Anthime Labranche—No 12,261.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edouard Martin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Anthime Labranche, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
10 juillet—3 19 Député Greffier

Succession de Louis Emmerling—No 17,210.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
15juillet—15,19,24 Député greffier.

Succession de veuve Martin Vaillon, f. c. l.—No 16,249.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
16juil—18,19 24 député greffier

Succession de Charles Paterson—No 17,707

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
12 juil—13,19,21 Député Greffier.

MANUFACTURE DE CHOCOLATS

MAISON FONDEE en 1850. —MUE A LA VAPEUR— CAFE TORREFIE à la vapeur.

D. LOPEZ,

85, rue de Chartres, 85.

CETTE maison qui ne compte pas moins de 11 années d'existence, et qui dès son ouverture a été patronisée par l'élite de la population orléanaise, se recommande au public par l'excellence des produits qui sortent de ses ateliers.

La vue de l'usine seule serait un sûr garant pour le public de ce que peut faire un pareil établissement, si à côté de cela ne venait s'ajouter encore des machines spéciales construites d'après les propres plans de M. Lopez, l'excellence des matières premières employées à la fabrication, et enfin les connaissances qu'il a acquises dans ce genre d'affaires, voilà les bases sur lesquelles reposent cette maison et qui lui permettent de défier toutes rivalités.

Afin de prévenir les erreurs que le public pourrait commettre, M. Lopez croit devoir rappeler qu'il n'a pas d'autre manufacture que celle qui se trouve

rue de Chartres, encoignure Conti,

et que tous les chocolats qui sortent de chez lui portent son nom sur les tablettes. 1er—

Eaux-de-vie, vins, huiles, &c.

DOUZE octaves cognac Jean Louis 1795 supérieur.
70 quarts do do 1811.
40 do do J. H. Dixon 1808,
20 octaves do do do.
25 quarts do do 1820.
27 octaves do do do.
72 quarts do St-Julien 1840.
25 do do Alex. de Montesun 1840.
30 do do Otard, Dupuy & Co 1858.
20 do do do 1856.
25 do do F. Simon 1828
5 pipes genièvre "Cygne".
125 quarts sherry.
30 do madère.
100 barriques vin rouge St Julien.
70 do do Cote de Bourg.
500 caisses do St-Julien.
30 do do Margaux.
20 do do Château Latour.
30 do do Cos d'Estournel,
30 do do Château Beychevelle Margaux.
20 do do Haut Talence.
15 do do Château Margaux 1848.
15 do do Château Lafitte, 1848.
5 do do Château Yquem.
200 caisses champagne Impérial, Bouche, Sis & Drouet
200 paniers do do
40 caisses prunes en pebasse.
30 do sardines Guillous.
A vendre par J. & J. TARDOS, 43 Vieille Levée.
6juin

EN débarquement du navire Uncle Sam, de Bordeaux—
100 barriques vin rouge Montferrand.
5 demi pipes eau-de-vie Mes Castillon je 1818.
10 quarts do do do
5 huitièmes do do do
A vendre par A. CARRIERE & CO.
9avril 27 Vieille Levée.

ESSENCES, GRAINES DE LIN, etc.—[illegible] caisses Essence [illegible], Rose, Neroli, Amandes etc; 100 barils et sacs Graines de Lin; 50 barils Amandes [illegible]; 100 caisses Manne en larmes et en sorte; 25 caisses Gomme Arabique, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 2 mai 62 et 64 Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné—
100 caisses vermouth Nolly Pratt & Co,
75 do absinthe suisse, E. Pernod et F. Berger,
30 do savon de Castille, à vendre par FRED AVET,
17 juin—1M Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES "Wrappers", 25 do "Fillers".
A vendre par J. J. TARDOS, 43, Vieille Levée

DIVERS—En magasin, à vendre par le soussigné—
20 barriques vin Bergasse,
1500 caisses vin rouge, différentes marques,
150 do vin blanc Haut Sauterne et Ch. Rieussec
200 do Vermouth Nolly Prat & Co,
100 do muscat do do
200 do cassis, punch au rhum, eau verte, de Nolly Prat & Co,
50 caisses liqueurs assorties,
150 do salaisons assorties, câpres, cornichons, olives, olives farcies, &c.
200 paniers huile Piaggio, 24, 22 et 11 onces,
17 caisses tomates conservées,
150 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons,
5 balles bouchons à damejeannes assortis,
250 do amandes de Languedoc, coque tendre,
10 paniers bouteilles vides, 25 onces,
30 caisses, 1 grosse chaque, bouteilles à [illegible] porto, &c.
50 octogones eau de roses,
30 do eau fleurs d'oranger,
100 caisses do do
7 do pommades, savons et huiles,
30 do fruits au jus assortis, J. Lafaurie,
25 do fraises au jus
50 do cerises à l'eau-de-vie
PAUL JUGE & FASSY,
11 avril 77 rue St-Louis

SCHIEDAM schnapps &c—100 caisses Voldners aromatic.
20 caisses Calhoun whiskey,
20 do London Old Tom gin,
20 do Liqueurs assorties,
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
10 juin 49 Vieille Levée

EAU-DE-VIE de cognac et de la Rochelle—500 fûts des marques: Vine Growers Co; Louis L Breton 1848; V Lecocq 1815 et 1825, M. Julien Laferrière &c, &c. Blaquet Trioche & Co. Aussi [illegible] Jules Dupontois & Co, &c, à vendre par WM. H. VREDENBURGH, 26 juin 35 rue Vieille Levée.

CONSERVES alimentaires pour la marine et l'armée—300 caisses, telles que: pâtés de gibiers et de foie gras, Truffes, civets de lièvre, salmis de gibiers, bœuf bouilli et rôti, anguilles à la Tartare, à l'huile, andouillettes truffées, petits pois, champignons, légumes secs à l'huile, bouillons gras, julienne au gras. A vendre par LOUIS BAILLY BLANCHARD jr, 16 juin—13 30. Vieille Levée

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hegg.

[illegible] flacons dragées de santonine, de Colin et Pelletier,
1000 bouteilles sirop de Briant,
3000 bouteilles rob de Boyveau Laffecteur,
2000 flacons pilules de Vallet,
1000 flacons phosphate de fer de Leras,
2000 bouteilles élixir anti-glaireux,
2000 bouteilles eau de Vichi, naturelle,
Ainsi qu'un grand assortiment de chocolat de Vichy, préparé avec les sels naturels; pilules de Colbert, [illegible] de Pelletier; Benzine Collas; vin de Séguin; capsules de Mothes; parfumerie et poudre de riz [illegible] &c.
A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste Anne.
LOUIS CASTEL

Encore un nouveau déballage.

Chez O. LELIEVRE & Co.,
174 rue *Royale.*

REÇU par le steamship Bienville, de New-York—
20 grosses de ruches pour chapeaux dernière nouveauté, depuis 25 cents jusqu'à $1 50.
400 bottes de fleurs pour coiffures à 50 cents la botte.
Coiffures et de la plus grande richesse, haute nouveauté.
Un magnifique assortiment de fleurs velours et or.
Ceintures et bracelets tissus or.
Agrafes et boucles à ceintures Beyrouth.
Galons et passementeries or.
Etoffes, boutons et ornements or.
Epingles [illegible] coiffures du dernier genre.
Peignes ivoire et écaille,
Bijouterie à deuil en jais, monture or.
Cabas et portemonnaies, nouveaux genres.
Boîtes à ouvrage.
Jeux de loto, damier et dominos, à [illegible] 20 mars

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Articles Civils et Militaires,
61, rue de Chartres.

Képys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, adhérent, remarquables par leur légèreté;
Casimir noirs, superfins;
Souples hommes et enfants de tous genres, Maures Victoria, Tibet, Montéret, castors bruns et gris;
Crickets [illegible];
Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns;
Magenta et Adalbert, articles nouveaux;
Amazones de toute genre;
Spécialités pour enfants, Andalous et Tudors en velours, feutres gris et noirs ornés velours et plumes, des genres les plus nouveaux, sortant des meilleures manufactures de Paris;
Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyages, en soie très légères pour bureaux.

Alumettes de Clark.

DOUZE caisses de 100 grosses chaque, à vendre par F. P. DUCONGE,
12 juin 30 rue de Chartres

LIQUEURS—25 caisses cassis de Nolly
25 caisses crème de Cassis, "Paradis"
100 caisses punch au rum, Ratafia, Raspail, eau de noix, &c, 25 caisses eau vert stomachique,
5 caisses mandarine extra
150 paniers guignolet d'Angers.
En magasin et à vendre par HY VALETON & Co
4 juil 27, 29 et 31, Bienville

FROMAGE tête de Maure—12 caisses de 12 fromages chaque, en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH,
8 avril No 36 Vieille Levée

CHAMPAGNE—50 paniers Heidsieck Piper, en grandes et demi-bouteilles:
20 paniers Heidsieck Piper, en grandes et demi-bout.,
20 caisses Mumm & Co, do do
20 do Imperial (Cabinet) do do
30 paniers diverses marques,
A vendre par L. E. DELUZAIN
16 mai 119, rue Royale

EN débarquement du navire R. D. Shepherd, du Havre—400 douzaines bas et demi bas écrus.
1 caisse rubans velours noir assortis.
1 do [illegible] dentelle.
1 do [illegible]
à vendre par STERNOD & PIAGET,
24 mai— 46, rue de Chartres

FROMAGE—5 caisses fromage d'Emmenthal, à vendre par HENRY VALETON & Co,
17 juin 27, 29, 31 rue Bienville

FRUITS au jus—40 caisses fruits au jus assortis, Lafaurie; 24 caisses fraises au jus, Lafaurie.
A vendre par HENRY VALETON & Co
17 juin 27, 29, 31, Bienville

SUCRE DE LA LOUISIANE—Vieux procédé—40 boucauts prime à strictement prime,
14 do fully fair à prime,
13 do good fair,
en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par WM F. VREDENBURGH, Rue Vieille Levée, No 36

CACAO—5,000 livres cacao Guayaquil, première qualité, en débarquement de la barque Chester, à vendre par E. TROISGROS, 18, rue de la Douane, 26mai entre Chartres & Vieille Levée

ALCOOL—40 barils, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane
5 juil entre les rues de Chartres et Vieille Levée

VENTES JUDICIAIRES.

Café, Vins en barriques, &c.
Succession de François Xavier Stiry.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MARDI 30 juillet 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 47, North street, entre Levée et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 juillet 1861, pour compte de la dite succession—

Le café situé North street No 47, entre Levée et Tchoupitoulas, vis-à-vis le marché Ste Marie, Premier District; ensemble 21 barriques vin rouge, vins en caisses, liqueurs, rhum de la Jamaïque, vermouth, cognac, huile de Piaguiol, whisky, brandy, groceries, &c.

Aussi—Le bail de la maison de trois corps de logis, [illegible] 30 avril 1861, à raison de $100 par mois payable mensuellement et renouvelable pour un an à l'expiration.

Conditions—Pour les marchandises, &c., comptant à la vente; pour le bail, mensuellement.

Nota—L'installation et le comptoir appartiennent au propriétaire de la maison. 19 juillet—[illegible]

Succession de madame Julienne Lamothe, épouse décédée de Edouard Planchard, Sr.—No 16,373.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 20 juillet 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à la folle enchère de M. Edgard Planchard, qui ne s'est point conformé aux termes de l'adjudication qui lui a été faite le 2 février 1861, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 décembre 1860, la propriété foncière suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

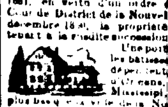

Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant un arpent et un tiers de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, bornée à la partie supérieure par la propriété de A. Camus, et à la ligne inférieure par celle de M. Heck.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à échéance, et 5 pour cent par an après échéance jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant C. E. Fortier.
1er juillet—10 15 20

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE St LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 29, place St-Antoine,

INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est intéressé avec M J. BONNOT, dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale No 51—lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, de

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,

blanches et noires, pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau style européen, ainsi que tous articles concernant les funérailles, tels que: garnitures de velours, drap et satin avec franges et or, frange en dessus et de côté, grandes et petites, noires et blanches—crucifix, vierges, filets et ornements de toutes sortes ainsi que des draps pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands

Chars funèbres et Corbillards,

les plus beaux et mieux ornés de la ville, et installés dans le style le plus récent de PARIS et de LONDRES, mieux et à meilleur marché que tout autre, ainsi associations charitables de bienfaisance à un tiers de moins tout ce qui concerne les funérailles, tels que, cercueils métalliques de toutes grandeurs, doublés en plomb et en zinc, recouverts en velours, satin, alpaca et étoffes de toutes sortes, acajou, noyer et bois ordinaire, grands et petits corbillards, voitures, catafalques, tables et tentures noires et blanches, cierges, crêpe, billets d'invitation, ainsi que tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

Il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou auront besoin de ses services quand les circonstances les nécessiteront; en un mot, il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous.

M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville, pour les familles qui ne désireraient pas engager le clergé de ladite Cathédrale pour les enterrements &c. 1e fév—

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne entre Chartres et Royale,—les cercueils métalliques de Fisk et autres facturés, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c., &c.

Magasin

51......Rue Ste-Anne......51

8 fév—

J. AVET. P. AVET

AVET, Frères,

GROCERS

Aux bleu stores,

Encoignure Bienville et Vieille-Levée.

ONT ouvert leur nouveau magasin Nos 17, Front Levée et St. Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 54, 46, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en mains un bon stock de groceries, aux prix les plus bas 1janvier

Dépots d'armes.

LA maison LIOT & ANDREE, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets de Lefaucheux;
de Colts,
de Adams;
de Smith & Wesson—

Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches nécessaires pour tous ces genres de revolvers.

Coin Bienville et Royale.

Fabrique de Chocolat à la vapeur,

ET

MAGASIN DE CONFISERIE DU SUD,

DE

BOCHET & DE LAMARRE,

RUE DE CHARTRES, No 31,

ENCOIGNURE DOUANE.

Ce nouvel établissement, si bien patronné dès le premier jour de son ouverture, est sous la direction immédiate de M. Bochet, [illegible] et de M. de Lamarre [illegible]. Grâce à une étude patiente et approfondie, il a trouvé le moyen de faire et de conserver fraîches toute l'année, en été et en hiver, les plus belles variétés de chocolat que la chaleur et l'humidité affectaient si facilement. La maison Bochet & De Lamarre emploie des ouvriers français d'une habileté bien connue et offre, aux prix les plus modérés, une variété de Confiseries, Dragées, Bonbons au chocolat, glacés, à la liqueur, à la crème et pralinés.

On trouvera des sirops les plus fins à leur table de soda. Ils recommandent plus particulièrement le sirop de bananes qui conserve le goût délicieux du fruit. Toutes les précautions ont été prises pour empêcher que le [illegible] boissons rafraîchissantes. 9 mai—ab

ARMES.

5 caisses fusils doubles,
2 do carabines [illegible],
15 pistolets do,
10 do do à 4 et 5 coups,
A vendre par STERNOD & PIAGET,
22avril 46 rue de Chartres

PORTO—Malaga—Sherry—150 barils vin de Porto, [illegible] barils vin de Madère; 25 barils vin Sherry, à vendre par LANATA FRERES,
21 juin 9 et 11 rue Jefferson.

Cigares de la Havane.

CENT MILLE cigares de la Havane, de toutes grosseurs, telles que Regalia, Media Regalia, Londres, Brevas et Millar &c, des marques favorites Cabanas, Intimidad, El Sol, Flor de Moraless, &c. &c. en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
27 juin Rue des Magasins, No 64.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 15 [illegible] Cognac de J Arnaud.
16 [illegible] cognac de A. Renaud.
16 barriques vin rouge Château de Pontet.
5 do vin blanc Haut Sauterne extra.
30 demi barriques vin rouge fin
20 demi barriques vin blanc Haut Sauterne 1851.
250 caisses vin rouge extra Château de Pontet.
30 barils olives en saumure.
25 caisses mortadelle [illegible] de Louis Sibra.
700 paniers huile d'olives,
12 octogones eau de fleurs d'oranger.
10 caisses gelée de fruits assortis.
1500 demi boîtes champignons de Butter.
40 paniers champagne Duveans, grandes bouteilles.
10 do do do demi do
Un large assortiment de vins vieux et de dessert en caisses, des marques Château Lafitte, Pauillac, Margaux, Pontet et Haut Sauterne, [illegible], leur cru. A vendre par E. DUFFEZ.
18juin 87, rue Royale

Sucre de la Havane.

DEUX CENTS caisses sucre blanc et jaune de la Havane, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
17avril 64, rue des Magasins

VINS en caisses—Un large assortiment de vin rouge et blanc, en grandes et demi-bouteilles, des marques St-Julien, Pauillac Médoc, Château Moutignac, St-Estèphe, Haut-Brion, Château Margaux, Château Léoville, Pontet Canet, Larose, St. Pierre, Pichon Longueville, Château Lafitte, Haut Sauterne, Haut Barsac, Château Iquem, &c., &c.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
1 mai 119 rue Royale

MACCARONI et VERMICELLI—1,000 caisses Maccaroni et Vermicelli d'Italie, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr,
27mai 62 et 64, Vieille Levée

DIVERS en magasin—[illegible] barriques vin rouge vieux supérieur, pour famille,
10 demi barriques vin blanc très vieux
40 barriques vin rouge bon ordinaire
50 caisses vin rouge diverses qualités
100 caisses absinthe Pernod, Lecoultre
40 caisses kirsch Pernod et Nolly
100 caisses fruits au jus, Lafaurie
25 caisses vinaigre diverses qualités
30 barils vieux whisky Bourbon Monongahela
25 quarts vin de Madère
15 quarts vin de Porto
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
juillet 6 71 rue de la Vieille Levée.

Quincaillerie et Coutellerie.

REÇU et à vendre à bon marché—
15 000 chaudières françaises 1 à 100 livres
1000 fours de campagne assortis
2 boucauts moulins à gruau Nos assortis
100 douzaines moulins à café
2 boucauts casseroles étamées
[illegible] douzaines tamis Nos assortis
20 boucauts poches Nos assortis
20 do chaînes do
100 douzaines hâches de Hunts, Collins & Co
100 do Cordes à coton
100 do do [illegible]
100 do pelles Spear & Jackson
200 do pans partout de 5 à 10 pieds
3 boucauts fers à repasser—

Aussi un stock très varié de couteaux de poche et de table et assortiment complet de quincaillerie d'étagère que nous offrirons à très bas prix et termes avantageux. L'attention des marchands est appelée à venir examiner avant d'acheter ailleurs.

ROUSSET & VOORHIES,
18 mars No 62 rue du Canal

ST JULIEN—250 caisses St Julien Martinot.
250 caisses Margaux Martinot, en magasin et à vendre par S. PLASSAN, rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40 26juin

CIGARES de la Havane—150,000 en magasin, de différentes dimensions: Pigaro, Intimidad, [illegible], Meridiana, Southern Confederacy, [illegible], Flor [illegible], etc, garantis purs et importés directement. A vendre par GUMA & MASICH,
21 juin 90, rue Tchoupitoulas

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie—40 caisses fruits à l'eau-de-vie, assortis,
25 do fruits au jus, assortis,
20 do liqueurs superfines, assorties,
200 caisses absinthe extra superfine. A vendre par L. E. DELUZAIN, 119 rue Royale 16 mai

Sucre de la Havane.

CENT caisses sucre blanc, sucre jaune et sucre brut de la Havane, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
27 juin Rue des Magasins, No 64.

SALAISONS: Salaisons—100 caisses câpres.
100 caisses olives.
100 do cornichons,
25 barils olives verdales,
25 caisses anchois à l'huile,
25 do olives farcies, à vendre par LANATA frères,
16 juin 9 et 11, rue Jefferson

HUILE: Pâtes: Macaroni—500 paniers huile d'olive superfine 24 onces,
1,000 caisses macaroni de Naples,
100 caisses pâtes assortis, à vendre par LANATA, frères,
16 juin 9 et 11, rue Jefferson

VINS! Vins—200 demi-pipes vin de Catalogne très corsé,
50 barriques vin rouge, bon ordinaire,
50 do vin rouge, vieux Margaux, Médoc,
100 do et barils vin blanc, Haut-Sauternes,
100 barils vin de Porto,
100 do vin de Madère, à vendre par LANATA, frères,
16 juin 9 et 11 rue Jefferson

PETITS pois, &c—100 caisses petits pois au naturel, de Paris, 150 caisses champignons du do, 10 caisses de 100½ boîtes truffes du Périgord, 10 caisses de 100½ boîtes pâtés truffés. A vendre par LANATA FRERES, 20 juin 9 et 11, rue Jefferson

VENTES A L'ENCAN.

1,700 sacs de maïs.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI, 19 juillet 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt Mississippi, rue Fulton, entre les rues Julia et St Joseph,
1,700 sacs de maïs.
Conditions—Comptant. 17 juil

Chandelles de paraffine, cornichons et fruits au vinaigre, pour compte de qui il appartiendra.

PAR BERNARD TURPIN.

VENDREDI, 19 juillet 1861, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 96, rue de la Vieille Levée, pour compte de qui il appartiendra [illegible] caisses chandelles de Paraffine, légèrement avariées, [illegible]
Conditions, comptant. 18 juil

Vermicelli et macaroni, savon de Marseille, eau-de-vie et genièvre, tabac, cidre, cassis &c.

PAR BERNARD TURPIN.

VENDREDI, 19 juillet, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan au No 96, rue Vieille Levée
50 caisses vermicelli et macaroni, [illegible] savon avarié, 11 balles tabac, [illegible] cidre, [illegible] cassis, [illegible] quarts porto, vermouth, anisette, [illegible] à l'eau de vie, absinthe, &c. 18juil

Beurre de Goshen pour clore une consignation.

PAR BERNARD TURPIN.

VENDREDI prochain, 19 juillet 1861, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin No 96, rue de la Vieille Levée—
[illegible] caisses, 48 boîtes d'une livre chaque, beurre de Goshen.
20 caisses, 96 boîtes d'une demi livre chaque, do.
Conditions à la vente.
—AUSSI—
3 poinçons Bay Rum. 17 juil

Pharmacie à vendre pour cause de maladie.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

MERCREDI, 24 juillet 1861, il sera vendu à 5 heures de l'après-midi, à l'encoignure [illegible] du Troisième District de cette ville, une belle PHARMACIE très bien [illegible] produits chimiques de toute sorte, tous nouveaux et frais. Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 18juil

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.
No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 20 juillet 1861, à midi, à la Bourse des Négociants & Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

La négresse MARIA, âgée d'environ 50 ans, depuis [illegible] dans le pays, parlant le français et l'anglais, bonne blanchisseuse et repasseuse, faisant bien la cuisine; garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant F. Agaisse, notaire public.
18juil

Vin de Bordeaux, Eaux-de-vie, Absinthe, Prunes en pobans, fruits à l'eau-de-vie, etc.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, 23 juillet 1861, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 96, rue Douane, entre les rues Royale et Chartres, pour clore diverses consignations—
75 caisses Vin rouge en bouteilles et demi bouteilles, Haut Brion, Margaux, Léoville, St-Estèphe, Médoc,
50 caisses Vin blanc Haut Sauterne,
20 barriques Vin rouge Château Léoville, vin de dessert,
5 barriques Vin rouge Margaux,
45 caisses Absinthe E. Pernod,
100 caisses Prunes en potaux, 1/2 et 24,
4 balles Bouchons,
125 caisses Raisins, 6 et 12 cartons,
51 caisses et paniers Champagne, demi et quart bouteilles
60 caisses Vin de Porto vieux,
7 quarts de pipe eau-de-vie françaises,
25 caisses Eau-de-vie vieille,
40 caisses Curaçao et Marasquino,
10 barils Merise A. A.
15 caisses de 50 boîtes Petits Pois [illegible],
15 paniers Bouteilles françaises,
17 demies Jeannes Rum de la Jamaïque et Ste-Croix
36 caisses fruits à l'Eau-de-vie,
18 octaves [illegible] Cognac,
5 barils Genièvre du pays,
aussi une facture de Cornichons, Confitures, Fruits au jus, etc.
Conditions à la vente. 17juil

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275......*RUE DAUPHINE*......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an

INSTITUT St-CHARLES,

Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACE annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution; qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'Institution.

On trouvera dans le prospectus, un [illegible] détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACE doivent être adressées Boîte M. N. 3 Nouvelle-Orléans 24août—1an

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES
DEMOISELLES,
DIRIGE PAR
Mme Ed. LOCQUET,
No 209, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Barclay et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, comptera sa DIX-SEPTIEME session le LUNDI, 17 septembre.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET fait tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'enseignement que d'instruction.

La musique du piano et l'étude du solfège sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.

La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET, dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans les rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer.

ACADEMIE,

193, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Académie, fondée par M. G. Boyer, se reprendra, avec le concours de M. C. Lepreître, gradué de l'Université de France, sa 3ième session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, [illegible]. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepreître ou avec M. Boyer. [illegible]

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepreître fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes personnes en état de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

B. DOUR,

Marchand de graines,

99, rue Conti, entre [illegible] 93.

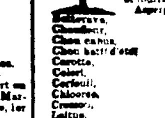

Vient de recevoir par les navires Assyria et Heidelberg, du Havre, un assortiment complet de graines de jardinage, potagères et fourragères, etc., telles que Artichaut, Asperge, Romaine,

Betterave,	Moutarde,
Chou-fleur,	Navet,
Chou cabus,	Rutabaga,
Chou hatif d'été,	Chou navet,
Carotte,	Chou rave,
Celeri,	Oignon,
Cerfeuil,	Oseille,
Chicorée,	Panais,
Cresson,	Persil,
Laitue,	Poireau,
Roquette,	Poirée,
Pois,	Radis,
Salsifis,	Scorsonère,

Haricots de Sologne,
Haricots nains et rames,
Trèfle blanc, rouge et incarnat, graines pour les jardins, [illegible]. Les différentes qualités de chaque espèce bien assorties. A vendre à des prix modérés.

A. BERNARD

Horticulteur, 36, rue de Chartres.

GRAND ASSORTIMENT DE

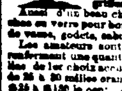

Jacinthes, tulipes, renoncules, anémones, lys, amaryllis, crinum, couronne impériale, oeillets maritime, glaïeuls, dahlias et autres bulbes récemment reçus;

Graines de fleurs, graines de jardinage, griffes d'asperges, &c.

Aussi d'un beau choix d'outils d'horticulture, de cloches en verre pour boutures et primeurs, de poterie fine, de vases, godets, sabots pour jardin, &c.

Les amateurs sont invités à venir visiter ses serres renfermant une quantité de plantes exotiques et de camélias de choix acclimatés. On trouvera dans son jardin de 25 à 30 milles orangers de diverses grandeurs, depuis $25 à $100 le cent, des [illegible] du Japon, et toute espèce d'arbres fruitiers.

Les commandes de bouquets, soit pour mariage, fêtes ou théâtres, seront exécutées avec le plus grand soin.

Graines de jardinage.

Graines créoles de la nouvelle récolte

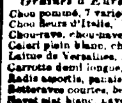

Chou pied court, très bonne espèce,
Navet plat blanc, navet plat collet rose,
Laitue impériale, laitue royale, requette,
Moutarde brune, oignons.
A récolter dans le mois de juin.
Carrottes, très bonne espèce, poireau,
Chicorée frisée de Meaux, laitue romaine,
Laitue de Versailles, laitue verte d'été.
Laitue d'hiver, radis, persil et cerfeuil.

Les personnes qui n'ont pas l'habitude de semer des graines créoles peuvent s'adresser au soussigné qui leur donnera les époques pour les semer. Faisant le jardinage depuis près de 26 ans, et ayant toujours employé des graines créoles, il a pu en reconnaître la supériorité pour l'été et le commencement de l'automne.

Graines d'Europe, de la dernière récolte.

Choux pommé, 7 variétés,
Chou fleurs d'Italie, brocoli blanc,
Chou-rave, chou-navet Routabaga,
Céleri plein blanc, chicorée, scarolle,
Laitue de Versailles, laitue romaine, cresson,
Carrotte demi longue, carrotte créole,
Radis assortis, panais, salsifis, moutarde,
Betteraves courtes, betteraves longues, bette blanche,
Navet plat blanc, navet collet rose, asperge,
Melon gros musqué, melons d'eau de la Caroline,
Squash plain blanc, grosses tomates, concombres,
Aubergine pourpre, aubergine blanche.

Toutes ces graines viennent d'être éprouvées et lèvent très bien.

A vendre à des prix modérés, par J. MENARD, No 112, Vieille Levée, entre Hôpital et [illegible]

EN débarquement du navire John Willis, arrivé de Bordeaux,
160 barriques vin rouge Cantenac Médoc,
20 do vin rouge Grand St-Lambert,
20 caisses kirsch Edmond Pernod,
5 caisses de 25 paniers anisette extra de Chauvezelle,
A vendre par X. LAMBERT, 6avril 32 rue des Magasins

HAUT BARSAC—16 barils Haut Barsac et Haut Sauternes, à vendre par S. PLASSAN, 26juin Rue Vieille Levée, Nos 38 et 40

SALSEPAREILLE—Un lot de salsepareille mexicaine, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 66, Vieille Levée, 29juin entre Bienville et Douane

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 66, Vieille Levée, 29juin entre Douane et Bienville

BOUCHONS—Un assortiment complet de bouchons à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 66, Vieille Levée, 29juin entre Douane et Bienville

Dépôt des eaux minérales naturelles de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Express, du Havre—
50 caisses eau de Vichy, de toutes les sources, [illegible] flacons eau sulfureuse de Bonnes.
A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane

SARDINES—57 caisses de 100 1/4 [illegible] Nantes
60 caisses de 100 1/4, Louis Edelin Lorient
24 do 100 1/2, Veuve Rollier Nantes
27 do 100 1/2, Louis Edelin, Lorient.
A vendre par HENRY VALETON & Co
17 juin 29, 30, 31, Bienville

CUBA [illegible]—75 caisses de 1000 cigares, à vendre par BERNARD TURPIN,
5 juil 91, rue Vieille Levée